



- Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D719-1 et suivants ;
- Vu le décret n°2017-596 du 21 avril 2017 portant création de l'université Sorbonne Université ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections aux instances de l'université, pour le Conseil d'Administration, en date du 23 novembre 2023 (scrutin des étudiantes et étudiants) ;
- Considérant la perte de la qualité d'étudiant de Sorbonne Université de monsieur Roméo MOLINA, élu titulaire de la liste Etudiant-e-s solidaires et écologistes ;

ARRETE

ARTICLE 1

Madame Manon PATHIER est élue titulaire au Conseil d'Administration collège usagers, en tant que candidate éligible suivante sur la liste Etudiant-e-s solidaires et écologistes ;

ARTICLE 2

Monsieur Bastien LEGAY est élu suppléant de Madame Manon PATHIER au Conseil d'Administration collège usagers, en tant que candidat éligible suivant sur la liste Etudiant-e-s solidaires et écologistes ;

ARTICLE 3

La Directrice générale des services de Sorbonne Université est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet de Sorbonne Université.